De: MP & V FRANCOIS-DOMINIQUE <

Objet: PPA n°1 - impasse Coeur de Lasne Date: 7 septembre 2018 20:56:35 UTC+2

À: "secretariat.bourgmestre" < secretariat.bourgmestre@lasne.be>

Cc: travaux@lasne.be, urbanisme@lasne.be

Mme la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les échevins,

Bonjour,

J'aurais pu également intituler l'objet du mail : « Impasse, au propre comme au figuré ! ».

Nous habitons la maison du 5C rue de la Closière à Lasne. Notre maison est située sur la parcelle (partie lot 13 PPA) desservie par l'impasse séparant les lots 20 et 23, d'après le PPA n°1 signé par le ministre Collignon le 6 février 1992.

Je ne vous fais pas l'affront de vous expliquer à nouveau notre cas (cfr tous nos courriers précédents et petits conciliabules successifs avec Mme Peeters, Mme Rothier, M. Mévisse, et autres personnes de vos services).

Cas, don't nous n'avons manifestement pas l'exclusive ; voir mon voisin Mr en particulier, et une particulier, et une particulier, et une particulier des propriétaires du lot 23, qui ont un accès arrière sur cette impasse également. Problème visiblement identique pour tous les nouveaux propriétaires du Coeur de Lasne, à divers degrés !

Au regard des années qui passent et des réponses qui n'en étaient pas toujours, je constate une légèreté, voir incurie, dans le suivi de ce dossier, doublé d'une indifférence totale des autorités quant au bien être de ses citoyens. Je suis bien conscient de la dureté de mes propos, mais jusqu'à ce jour aucune personne, qui a entendu cette histoire, n'a pu trouver une explication plausible (ou avouable) à cette situation rocambolesque aux yeux de tout un chacun.